



Assemblée générale

Distr. générale
13 août 2001

Cinquante-cinquième session

Point 10 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/55/L.91)]

55/281. Prévention des conflits armés

L'Assemblée générale,

Ayant reçu le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés ainsi que les recommandations qui y figurent¹,

Rappelant le débat qu'elle a tenu sur le rapport les 12 et 13 juillet 2001²,

1. *Engage* les gouvernements à examiner le rapport du Secrétaire général et les recommandations qui y figurent¹;

2. *Engage* les organisations régionales et sous-régionales à examiner le rapport et les recommandations y figurant qui leur sont adressées;

3. *Demande* à tous les organes, organisations et organismes compétents des Nations Unies d'examiner, conformément à leur mandat, les recommandations qui leur sont adressées et à faire connaître à l'Assemblée générale, de préférence durant sa cinquante-sixième session, leurs vues à cet égard;

4. *Invite* les acteurs concernés de la société civile à examiner le rapport et les recommandations y figurant qui leur sont adressées;

5. *Décide* de poursuivre l'examen du rapport et des recommandations qui y figurent à sa cinquante-sixième session, en tenant compte, le cas échéant, des vues et observations qui lui seraient communiquées en application des paragraphes 1 à 4 ci-dessus.

*110^e séance plénière
1^{er} août 2001*

¹ A/55/985-S/2001/574 et Corr.1.

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Séances plénières*, 106^e à 108^e séance (A/55/PV.106 à 108), et rectificatif.